

**DÉCISION DE LA COMMISSION**  
**sur le financement d'un plan global pour les opérations humanitaires à partir du**  
**budget des Communautés européennes dans**  
**le Caucase <sup>1</sup>**

**LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,**

Vu le traité instituant la Communauté européenne,

Vu le règlement du Conseil (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>2</sup>, et en particulier ses articles 2, 4 et article 15, paragraphe 2, considérant ce qui suit :

- (1) Le conflit en Tchétchénie a entraîné l'exode de personnes déplacées vers les républiques voisines de la Fédération de Russie. Aujourd'hui, la plupart d'entre elles sont retournées en Tchétchénie. Cependant, l'Ingouchie et le Daghestan accueillent toujours des déplacés et il y a toujours des déplacés dans le reste de la région, notamment en Azerbaïdjan et dans la vallée de Pankissie en Géorgie.
- (2) Les violences ont provoqué le déplacement de personnes à l'intérieur de la Tchétchénie dont nombreux sont ceux qui sont incapables de retourner sur leur terre parce que leur maison a été détruite
- (3) Le conflit a largement désorganisé les infrastructures socio-économiques, les services médicaux et la production agricole dans de vastes zones de la Tchétchénie, et les personnes concernées ont besoin d'une assistance multisectorielle.
- (4) Des années de déplacement et l'instabilité permanente des conditions de sécurité dans la région ont épuisé les ressources économiques de la population concernée et l'a traumatisée profondément.
- (5) Il est nécessaire de fournir un cadre d'action cohérent en Tchétchénie puisque la crise humanitaire, dans le contexte de transition et de reconstruction naissante, est probablement de nature à encore perdurer du fait de son ampleur et de sa complexité.
- (6) Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, il est nécessaire de maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain.
- (7) Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par les Communautés européennes pour une période de 18 mois.
- (8) Il est estimé qu'un montant de 11.000.000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général des Communautés européennes est nécessaire pour améliorer la situation humanitaire des victimes du conflit en Tchétchénie, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.

---

<sup>1</sup> Tchétchénie, Ingouchie, Daghestan, Azerbaïdjan, Géorgie.

<sup>2</sup>10 JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6  
ECHO/-EE/BUD/2008/01000

- (9) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du règlement financier (CE, Euratom) n° 1605/2002<sup>3</sup>, de l'article 90 des modalités d'exécution pour l'application du Règlement financier (CE, Euratom) n° 2342/2002<sup>4</sup> et de l'article 15 des règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes<sup>5</sup>.
- (9) Conformément à l'article 17 (3) du Règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a donné un avis favorable le 07 mars 2008.

DECIDE :

*Article premier*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de EUR 11.000.000, en faveur d'un plan global pour améliorer la situation humanitaire des victimes du conflit en Tchétchénie au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général 2008 des Communautés européennes.
2. Conformément aux articles 2 et 4 du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :
  - Améliorer les conditions de vie des personnes touchées par le conflit en fournissant une aide multisectorielle,
  - Améliorer la sécurité du personnel humanitaire travaillant dans le Caucase du nord,
  - Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, évaluer les propositions de projet ainsi que coordonner et contrôler la mise en œuvre des opérations.

Les montants alloués à chacun de ces objectifs spécifiques sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

*Article 2*

La Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2 millions EUR.

---

<sup>3</sup> JO L248, 16.9.2002, p.1 Règlement mis à jour par Règlement (EC, Euratom) n°1995/2006, JO L390, 30.12.2006, p.1 et par Règlement (EC, Euratom) n°1525/2007 di 17.12.2007, JO L 343, 27.12.2007, p.9.

<sup>4</sup> - JO L357, 31.12.2002, p.1 Règlement mis à jour par Règlement de la Commission (EC, Euratom) N° 478/2007, JO L111 du 28.04.2007, p.13

<sup>5</sup> Décision de la Commission du 21.2.2007, C/2007/513

### *Article 3*

1. La durée de la mise en œuvre de la présente décision doit être une période maximum de 18 mois, commençant le 1<sup>er</sup> juin 2008.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

### *Article 4*

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement dans ses services ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions financées par cette décision seront mises en œuvre par les organisations d'aide humanitaire signataires du Contrat Cadre du Partenariat (CCP) ou de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA).
3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques d'endroit et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par cette décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

### *Article 5*

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission

**Annexe : Ventilation des montants alloués par objectif spécifique**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Montant par objectif spécifique (EUR)</b>
Améliorer les conditions de vie des personnes touchées par le conflit en fournissant une aide multisectorielle	10.450.000
Améliorer la sécurité du personnel humanitaire travaillant dans le Caucase du nord	50.000
Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, évaluer les propositions de projets ainsi que coordonner et contrôler la mise en oeuvre des opérations	500.000
<b>TOTAL</b>	<b>11.000.000</b>



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ÉCHO

**AIDE HUMANITAIRE**  
**pour**  
**les victimes du conflit tchéchène**  
**dans**  
**le Caucase**

**PLAN GLOBAL 2008**

**HAC du 7 mars 2008**

## Table des matières

### *Exposé des motifs*

	Page
1) Résumé général	7
2) Contexte et situation	7
2.1.) Contexte général	7
2.2.) Situation actuelle	8
3) Identification et évaluation des besoins humanitaires	9
4) Stratégie proposée de la DG ECHO	12
4.1.) Cohérence avec les priorités stratégiques globales de la DG ECHO	12
4.2.) Impact de la réponse humanitaire précédente	12
4.3.) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions	13
4.4.) Évaluation des risques et hypothèses	14
4.5.) Stratégie de la DG ECHO	15
4.6.) Durée	16
4.7.) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique	16
5) Évaluation	19
6) Impact budgétaire	19
7) Question de gestion	19
8) Annexes	20
Annexe 1 : Statistiques sur la situation humanitaire	21
Annexe 2 : Carte du pays/région et emplacement des opérations de la DG ECHO	23
Annexe 3 : Liste des opérations précédentes de la DG ECHO	24
Annexe 4 : Aperçu des contributions des donateurs	25
Annexe 5 : Liste des abréviations	26

## 1. RÉSUMÉ GÉNÉRAL

La Tchétchénie qui a été détruite entièrement par deux conflits dévastateurs, se redresse aujourd'hui et s'engage dans un processus de reconstruction significatif. Bien qu'il reste encore une présence militaire lourde et que des attaques visent encore les forces de sécurité, le conflit est pratiquement terminé et la plupart des personnes déplacées dans la région sont retournées en Tchétchénie pour reconstruire leur vie.

Néanmoins, l'effort de reconstruction se concentre principalement sur la réadaptation physique des bâtiments et de l'infrastructure et ne s'adresse pas aux populations les plus vulnérables, dont les besoins humanitaires restent souvent non couverts. Selon l'évaluation globale de besoins de la DG ECHO<sup>6</sup>, la Tchétchénie est toujours classée parmi les régions de grande vulnérabilité et selon la classification de la DG ECHO, la Tchétchénie reste une crise oubliée, même si la sévérité de la crise a diminué.

Par conséquent, en 2008, la DG ECHO répondra aux besoins humanitaires restant, mais avec un financement significativement réduit (approximativement 50% de réduction par rapport à 2007), ceci conformément à la stratégie de retrait. Ce financement se concentrera sur quelques secteurs où les personnes vulnérables sont non couvertes par les gouvernements fédéraux et locaux, c'est-à-dire la protection (y compris pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays – IDP- toujours accueillies en Ingouchie et au Daghestan et pour les réfugiés de Tchétchénie qui vivent en Azerbaïdjan et en Géorgie, qui représentent un groupe oublié), un logement pour ceux qui sont encore déplacés en Tchétchénie et la sécurité alimentaire ainsi que le soutien aux moyens de subsistance, notamment pour ceux qui ont été récemment exclus des listes d'aide alimentaire. Etant donné le très mauvais état de santé de la population dû à une décennie de conflit et d'instabilité, des programmes spécifiques et ciblés continueront à être soutenus dans des secteurs où l'action du gouvernement est très faible, notamment en ce qui concerne les soins de santé mère-enfant et le soutien aux personnes handicapées (principalement des civils mutilés de guerre), deux secteurs où les besoins sont encore élevés.

La mise en œuvre réussie de ce plan global dépendra des conditions d'accès en Tchétchénie, qui se sont réduites dernièrement pour les partenaires de la DG ECHO, et sur les conditions de sécurité dans la région.

## 2. CONTEXTE ET SITUATION

### 2.1. Contexte général

À la suite du conflit de 1994-1996 qui a complètement détruit la Tchétchénie, notamment Grozny, un deuxième conflit a éclaté à l'automne 1999, ce qui a entraîné des destructions humaines et physiques massives et des mouvements de population. Bien que les statistiques soient incertaines, on estime généralement qu'au moins 100.000 personnes, sinon plus, ont été tuées pendant les deux guerres, ce qui représente 10% de la population d'avant-guerre. La destruction de l'infrastructure a été massive. Grozny, précédemment la

---

<sup>6</sup> Direction générale de l'aide humanitaire

capitale la plus belle et la plus développée dans le Caucase du nord, a été rasée et de nombreux autres villes et villages ont été détruits par les bombardements. Le conflit a également été caractérisé par des violations très graves du droit humanitaire international et des droits de l'homme.

L'ampleur des destructions, en particulier les bombardements aériens de l'armée russe, a poussé environ 300.000 civils à fuir la République pendant l'hiver 1999-2000 et à chercher refuge dans les républiques voisines d'Ingouchie et, dans une moindre mesure, du Daghestan ainsi que dans le reste de la Russie ou à l'étranger (Géorgie, Azerbaïdjan, Europe, États-Unis, etc.). Grozny a été en grande partie abandonnée par ses habitants. 200.000 personnes supplémentaires ont été déplacées à l'intérieur même de la Tchétchénie. Des villages entiers ont été abandonnés en raison des bombardements et des destructions.

La situation a commencé à se stabiliser en 2005 lorsque le conflit diminua et évolua vers une confrontation de faible intensité caractérisée par des attaques de guérilla contre le personnel militaire et policier d'une part et par des opérations militaires limitées d'autre part. En même temps, Moscou a mis en place un président, un gouvernement et un Parlement favorables à Moscou qui, malgré la façon dont ils ont été élus (bien en deçà des normes internationales), ont progressivement réussi à remettre sur pied une administration qui fonctionne.

Aujourd'hui, ce processus de « normalisation » dirigé par Moscou s'est transformé en un effort massif de reconstruction. Malgré le manque de logements (dû aux destructions) la plupart des personnes déplacées en Ingouchie sont retournées en Tchétchénie, même si parfois pour subir un second déplacement. Néanmoins, il reste encore environ 30.000 IDP en Tchétchénie<sup>7</sup> même, 14.000 IDP en Ingouchie et 4.900 au Daghestan<sup>8</sup>. Il reste aussi 2.100 réfugiés en Azerbaïdjan ainsi que 1.100<sup>9</sup> dans la vallée de Pankissie en Géorgie.

## 2.2. Situation actuelle

Une paix relative est revenue en Tchétchénie, république aujourd'hui complètement contrôlée et administrée par son Président, Ramzan Kadyrov, fils du précédent président tué en mai 2004. Ramzan Kadyrov, qui a le soutien total de Moscou, n'est plus le chef de cette milice privée de plusieurs milliers d'hommes accusée par la plupart des organisations des droits de l'homme de nombreuses et graves violations des droits de l'homme<sup>10</sup>. Il est par contre devenu un leader autocratique populaire qui a réussi à engager la Tchétchénie dans un réel processus de reconstruction. Malgré la persistance d'activités de guérilla limitées et la présence militaire très imposante, la guerre est finie et la population essaie aujourd'hui de retourner à une vie normale. Les organisations de droits de l'homme continuent de signaler des violations graves des droits de l'homme,

---

<sup>7</sup> Chiffres officiels du Service Fédéral de Migration.

<sup>8</sup> Chiffres de DRC et du UNHCR

<sup>9</sup> Chiffres du UNHCR

<sup>10</sup> Amnesty International, Human Rights Watch, Fédération internationale des droits de l'homme



notamment des enlèvements, des cas de torture, des casiers judiciaires montés de toutes pièces, mais leur nombre est en recul par rapport aux années précédentes. Cependant, les gens sont de plus en plus effrayés de parler et de dénoncer ces violations par peur de représailles.

Tandis que la sécurité s'est très significativement améliorée en Tchétchénie pour la population civile, la situation dans le reste de la région s'est détériorée durant les dernières années, notamment en Ingouchie, bien que sans impact humanitaire notable. La résistance en Tchétchénie s'est affaiblie mais a élargi ses réseaux. La déstabilisation s'est étendue à d'autres républiques du Caucase du nord, encouragée par les violations des droits de l'homme, la corruption, le chômage, le manque de légitimité des gouvernements locaux, la répression de l'islam modéré et, lié à ces derniers, un développement de l'islam radical.

### **3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES**

#### **3.1. Le Caucase du nord**

Le processus de reconstruction commencé en 2006 et accéléré en 2007 a déjà produit des améliorations notables dans la situation socio-économique, notamment dans la capitale, Grozny. En conséquence, les besoins humanitaires dans plusieurs secteurs ont diminué et les autorités ont au moins en partie repris en charge ce que la DG ECHO a financé depuis le début du conflit. La DG ECHO a donc été capable de réduire son soutien dans les domaines de l'eau et assainissement, de l'éducation primaire, l'aide alimentaire de base et l'assistance à la chirurgie de guerre dans les hôpitaux, ce qui correspond à une réduction de financement de 20% de 2006 à 2007.

Cependant, la période de transition demeure complexe et des besoins humanitaires restent pour les ménages les plus vulnérables, ceux laissés pour compte par les efforts de l'état qui se concentrent principalement sur la réhabilitation physique des infrastructures publiques. Protection, réhabilitation des logements et sécurité alimentaire/activités de soutien aux moyens d'existence sont des secteurs qui continuent d'avoir besoin de soutien. Il en est de même pour les soins spécialisés aux personnes handicapées et le soutien aux soins de santé mère-enfant.

Les besoins identifiés sont les suivants :

#### **Protection**

Dans un contexte où la population civile a été la principale victime du conflit et où des violations graves des droits de l'homme continuent d'avoir lieu, la protection des civils doit être maintenue dans chacune des trois républiques, particulièrement en ce qui concerne l'aide judiciaire. Le niveau de violence contre les civils (enlèvements, tortures et disparitions) reste un défi malgré les progrès visibles en 2007. Par ailleurs, le temps est venu d'intensifier les efforts d'investigation pour savoir ce qu'il est advenu des milliers de personnes disparues durant le conflit afin de répondre à l'angoisse de leurs proches. Les activités de protection par les organisations mandatées, telles que le CICR et l'UNHCR, se poursuivront et s'efforceront de renforcer les capacités des organisations locales.

Néanmoins, les restrictions d'accès à la population touchée par le conflit pour les agences de protection continuent à poser un problème important, en particulier l'accès aux prisons refusé au CICR et les contraintes imposées au personnel expatrié du UNHCR, obligé par les autorités fédérales d'être accompagné par des escortes armées lors de leurs visites en Tchétchénie.

### **Logement**

Malgré les efforts du Gouvernement qui ont commencé à Grozny et se sont ensuite répandus dans d'autres villes importantes, les besoins en logement restent importants dans la République entièrement détruite par deux conflits, en particulier les besoins en logements privés. Seules 40.000 personnes sont censées avoir bénéficié du programme fédéral de compensation. Cependant, le montant octroyé par logement détruit (environ 8.000 euros) n'était pas suffisant pour reconstruire une maison, encore moins lorsque l'on sait que ces personnes doivent apparemment payer des pots-de-vin importants pour recevoir l'argent.

Ceux dont le logement n'a pas été complètement détruit n'ont droit à aucune compensation. Malgré les précédents financements de la DG ECHO, il y a encore un besoin important de réhabilitation de logements privés endommagés pendant la guerre. Cette aide permettra aux personnes déplacées, notamment celles accueillies dans les centres collectifs qui ont été fermés, de regagner leur domicile et de reconstruire leur vie.

### **Sécurité alimentaire et soutien aux moyens de subsistance**

Dans cette période de transition, des milliers de ménages en situation vulnérable continuent à ne pas avoir les moyens de subvenir à leurs besoins de base et nécessitent donc une assistance. L'aide alimentaire directe n'est cependant plus la réponse adaptée à la situation vu que la nourriture est disponible partout. Ces personnes ont besoin d'une aide garantissant leur sécurité alimentaire et leur permettant de reprendre leur existence, en particulier ceux qui ont été récemment retirés des listes d'aide alimentaire et ceux retournant dans leur maison après 8 années de déplacement.

Des programmes qui combinent sécurité alimentaire et logement devront être élaborés pour ces familles. Etant donné que, avant le conflit, le secteur agricole en Tchétchénie, était constitué principalement de cheptel et de production de volaille à petite échelle et qu'un grand nombre de ces animaux ont été abattus ou perdus pendant la guerre, la distribution de cheptel aux ménages est nécessaire. Pour ceux qui ont une qualification mais qui n'ont pas les moyens de commencer une activité professionnelle et donc qui dépendent encore de l'assistance humanitaire, la distribution d'équipement de base ou d'outils peut leur permettre de devenir rapidement indépendant.

Pour les ménages les plus vulnérables, ceux n'ayant aucun moyen de subsistance propres et dont aucun membre ne peut travailler, la stratégie de retrait prévoit que les distributions alimentaires pourront être remplacées par un transfert d'argent pour un montant égal à la valeur de la ration alimentaire reçue précédemment.

### **Santé**

L'état de santé de la population en Tchétchénie continue d'être extrêmement faible en raison du conflit et des mauvaises conditions de vie. Il y a beaucoup de maladies liées au stress parmi les adultes et même les enfants en bas âge. Les infections respiratoires et gastro-intestinales sont également très répandues. L'anémie et la carence en fer restent au niveau épidémique parmi les femmes enceintes et qui allaitent. Il y a un taux

extrêmement élevé de tuberculose : le taux de morbidité reste à un très haut niveau et atteint 366,2/100.000 (101,3/100.000 pour le reste de la Fédération de Russie) Le taux de mortalité maternelle et infantile en Tchétchénie et en Ingouchie sont beaucoup plus élevés que dans le reste de la Fédération de Russie (17,7 pour 10.000 naissances en 2006 en Tchétchénie contre 10,7 dans la république voisine d'Ossétie du Nord). La mortalité maternelle continue d'être très élevée également (43,5/100.000).

Des besoins significatifs persistent donc mais les autorités fédérales et locales participent beaucoup plus à la reconstruction des installations (bien que cela ne soit pas souvent suivi par l'équipement ou le personnel appropriés) et à la fourniture de médicaments, particulièrement dans les hôpitaux. Néanmoins, beaucoup de besoins doivent encore être assurés en termes de soins de santé primaire et de soins de santé prodigués aux mères et aux enfants, notamment dans les zones rurales, ainsi qu'en termes de services orthopédiques et d'aide aux victimes des mines.

## **Sécurité**

Malgré une amélioration sensible de la sécurité en Tchétchénie, toute la région du Caucase du nord reste un contexte dangereux et imprévisible : il est donc important de maintenir un système de sécurité pour la communauté humanitaire.

### **3. 2. Azerbaïdjan**

Les Tchétchènes qui ont cherché refuge en Azerbaïdjan sont un groupe oublié qui reçoit une aide minimale. Ils font face à un problème sérieux de protection car le gouvernement ne veut pas leur accorder le statut de réfugié pour ne pas compromettre ses relations avec la Russie. Le HCR les enregistre et leur donne un document stipulant qu'ils sont sous la protection du HCR mais ils n'ont aucun enregistrement national et ne sont donc pas autorisés à travailler. En conséquence, ils vivent dans des conditions matérielles très difficiles et cela pourrait expliquer la baisse récente de leur nombre : il y avait 8.000 à 10.000 personnes en 2004, mais beaucoup ont dû partir depuis 2005 et certaines sont retournées en Tchétchénie faute de solution et malgré les risques que cela représentait. Seules quelques personnes ont été acceptées pour une réinstallation dans un pays tiers, grâce au HCR (30 en 2007). Actuellement, il en reste 2.100 principalement dans et aux alentours de Bakou.

Il s'agit de dossiers très sensibles vu que beaucoup de réfugiés sont liés à la résistance et restent loyaux envers l'ancienne administration de Maskhadov. En conséquence, le retour en Tchétchénie n'est pas une option pour la plupart d'entre eux et, comme ils ne reçoivent aucun appui du gouvernement azéri, leur protection et leurs besoins fondamentaux, notamment ceux des enfants, devront encore être couverts par la communauté humanitaire étant donné qu'il n'y a aucune solution durable en vue pour le moment.

### **3.3 Géorgie (vallée de Pankissie)**

Selon le HCR, il reste actuellement 1.100 réfugiés de Tchétchénie dans la vallée de Pankissie en Géorgie. Ils sont assistés par le HCR et reçoivent des produits alimentaires

et des soins médicaux de base et une éducation primaire. Les réfugiés tchéchènes, qui sont arrivés fin 1999-début 2000, vivent dans sept villages isolés. Ils n'ont pratiquement aucun accès à l'emploi et quasi pas d'accès à la terre. Les familles vivent dans des centres collectifs décrépits ou en famille d'accueil et sont très touchées psychologiquement.

Ce cas est également difficile puisqu'il s'agit de personnes qui sont vues par le gouvernement tchéchène pro-russe actuel comme étant proches de la résistance. Par conséquent, leurs inquiétudes quant à leur protection empêchent nombre d'entre elles de retourner en Tchétchénie. La plupart ont espéré et ont attendu une réinstallation, mais le HCR n'est parvenu qu'à obtenir la réinstallation de très peu d'entre elles. Cependant, la situation semble s'améliorer depuis que le Gouvernement géorgien a octroyé la citoyenneté à 1.000 anciens réfugiés et a maintenant adopté un nouveau régime temporaire qui devrait permettre à ceux qui ne sont pas éligible à la citoyenneté de recevoir la même allocation qu'une personne déplacée géorgienne. On espère dès lors que cette situation soit résolue pour la fin de 2009.

#### **4. STRATÉGIE PROPOSÉE DE LA DG ECHO**

##### **4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques globales de la DG ECHO**

L'aide de la DG ECHO aux victimes du conflit en Tchétchénie est conforme à sa stratégie consistant à se concentrer sur les régions de grands besoins humanitaires et sur les crises oubliées. Selon l'évaluation globale des besoins de la DG ECHO, la Tchétchénie est toujours classée parmi les zones de grande vulnérabilité et, selon la classification de la DG ECHO, la Tchétchénie reste une crise oubliée.

Néanmoins, en raison de l'amélioration de la situation socio-économique et de l'importante participation des autorités fédérales et locales à la reconstruction et à la fourniture de services, la DG ECHO peut continuer et accélérer la réduction de son aide cette année et se concentrer uniquement sur les secteurs les plus nécessaires.

##### **4.2. Impact de la réponse humanitaire précédente**

La DG ECHO a été de loin le principal donateur pour les victimes du conflit en Tchétchénie depuis 2000. Dans un contexte où le nombre de donateurs était limité, cette aide a permis de couvrir les besoins les plus urgents, bien qu'en raison des restrictions d'accès en Tchétchénie, une grande partie de la population n'a pas eu accès à une aide pendant plusieurs années. Les améliorations au niveau de l'accès et de la sécurité à partir de 2004 ont permis d'atteindre de nouvelles régions et de nouveaux bénéficiaires, mais l'impact des opérations d'aide humanitaire en général est encore restreint par de nombreuses contraintes d'accès et de sécurité.

Grâce aux financements de 2007, l'aide alimentaire a permis de répondre aux besoins fondamentaux d'environ 55.000 personnes vulnérables et elle s'est avérée être une aide très précieuse en termes de nutrition ainsi qu'en termes d'aide à l'économie des ménages. Les programmes d'alimentation scolaire ont assuré à 91.500 enfants de 6 à 11 ans un repas équilibré par jour, ce qui a amélioré la santé de la population infantile en

Tchéchénie. Les programmes de sécurité alimentaire et de soutien aux moyens de subsistance ont permis à ceux qui ne figurent plus sur les listes d'aide alimentaire ainsi qu'aux familles qui regagnent leur domicile de retrouver une autosuffisance minimale (16.000 bénéficiaires).

Les programmes de protection ont fourni des conseils et une assistance juridique pour la population locale et, en particulier, pour les IDP de Tchéchénie, d'Ingouchie et du Daghestan. Le HCR a organisé environ 10.000 consultations par an, notamment pour les questions liées au retour volontaire ou à la radiation arbitraire des listes d'IDP. Ils se sont également concentrés sur la question des personnes disparues ainsi que sur la reconstitution des liens dans les familles séparées par le conflit. En Azerbaïdjan et dans la Vallée de Pankissie en Géorgie, où le HCR a dû faire face à de sérieux problèmes de financement dans le passé, la protection de base et les besoins matériels des réfugiés ont mieux été couverts en 2006 et 2007 grâce au financement de la DG ECHO.

L'aide au logement (la distribution de matériaux de construction) en 2007 a permis à 300 familles de regagner leur domicile.

Les programmes de santé financés par la DG ECHO ont eu un rôle crucial en répondant aux besoins fondamentaux et ont réussi à re-médicaliser plusieurs régions de la Tchéchénie. L'aide du CICR a atteint 75.000 bénéficiaires jusqu'ici en 2007. 15.000 femmes ont bénéficié de soins spécifiques pour la mère et l'enfant et 60.000 consultations de soins de santé primaire ont été financées dans les villages de montagne. De plus 1.200 personnes handicapées ont reçu des équipements spécialisés et des soins de réhabilitation.

Les enfants dans les écoles ont reçu des livres. Des activités psychosociales ont ciblé 4.000 bénéficiaires (enfants, parents, enseignants et psychologues), dont 3.000 enfants. 115.000 personnes ont profité de l'enseignement des risques liés aux mines, dont 40.000 enfants en âge scolaire.

Le financement de UNDSS a permis aux NU, à la DG ECHO et à d'autres donateurs d'avoir un accès régulier à la Tchéchénie, quoique sous la contrainte de convois escortés.

### **4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions**

La DG ECHO, au niveau du siège et du terrain, coordonne très étroitement avec d'autres donateurs, particulièrement avec les Pays-Bas, les États-Unis (PRM et USAID), qui sont les autres principaux donateurs pour les victimes du conflit en Tchéchénie dans le Caucase du nord et du sud. Cela implique l'examen de la stratégie générale, des priorités sectorielles et du financement des différents partenaires mais aussi, au niveau du terrain, une coordination sectorielle afin d'améliorer la cohérence et d'éviter les chevauchements.

La DG ECHO maintient également une étroite collaboration avec OCHA et avec le Groupe Thématique pour le Caucase du Nord des UN récemment établi, présidé par le UNHCR, qui a repris en 2008 les activités de coordination de l'aide humanitaire d'OCHA dans le Caucase du nord, et participe régulièrement à leurs réunions et séminaires.

En 2005, en termes de LRRD, la DG ECHO a collaboré étroitement avec la DG RELEX et la délégation de la Commission européenne (EC Delegation) à Moscou lors de la préparation du programme spécial TACIS de 20.000.000 euros pour le Caucase du nord. La DG ECHO a participé à la mission d'identification dans la région et a fourni des conseils et des suggestions en ce qui concerne le choix des secteurs à financer (l'enseignement, la santé et la reprise économique). La mise en œuvre de ce programme a été retardée vu qu'il a fallu un an à la partie russe pour signer le document, mais les projets ont finalement commencé en 2007. A la demande de la Délégation, le personnel de la DG ECHO a visité deux projets santé de TACIS à Grozny en 2007 et a fait rapport des progrès auprès de la Délégation. Cependant, aucun processus véritable de LRRD n'a pris place vu que les activités financées par TACIS ne correspondent qu'en partie aux priorités proposées par la DG ECHO à cause de considérations politiques, et principalement parce que les autorités russes ont stipulé très clairement qu'elles ne voulaient pas voir ce type d'assistance spécifique pour le Caucase du Nord après cette allocation de TACIS.

La DG ECHO s'est également engagée dans des discussions relatives aux LRRD avec les autorités locales en Tchétchénie et en Ingouchie, directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires. Ces discussions ont abouti à un accord sur la reprise des activités au niveau de l'eau et de l'assainissement, de l'enseignement de base et, partiellement, au niveau de l'aide psychosociale aux enfants.

#### **4.4. Évaluation des risques et hypothèses**

L'insécurité en Tchétchénie a sensiblement diminué ces dernières années. Cependant, la situation reste fragile et volatile et l'instabilité s'est étendue au Caucase du nord en général. Toutes les républiques de la région, notamment celles couvertes par les programmes de la DG ECHO (Ingouchie et Daghestan) sont maintenant confrontées à une activité militante et à des risques de déstabilisation qui pourraient avoir des conséquences à la fois en termes de besoins humanitaires pour les populations locales et en termes de problèmes d'accès dus à l'insécurité pour le personnel international.

Outre la sécurité, la mise en œuvre réussie des programmes humanitaires dépendra de l'accès à la Tchétchénie. Tandis que la situation a été sensiblement meilleure en 2005 et pendant le premier semestre de 2006, les problèmes ont à nouveau émergé en été 2006 quand les autorités fédérales ont commencé à imposer des escortes militaires aux convois des NU voyageant en Tchétchénie. Récemment, les ONG ont rencontré de plus en plus de difficultés pour obtenir les visas pour la Fédération de Russie et les permis pour la Tchétchénie pour leur personnel expatrié. Une organisation polonaise, financée par la DG ECHO, a même dû mettre fin à ses activités pour cette même raison. En parallèle, des messages envoyés par Moscou indiquent une volonté de voir les organisations humanitaires quitter la région.

#### **4.5. Stratégie de la DG ECHO**

**Objectif principal :** Améliorer la situation humanitaire des victimes du conflit en Tchétchénie

##### **Objectifs spécifiques :**

- Améliorer les conditions de vie des personnes touchées par le conflit en fournissant une aide multisectorielle;
- Améliorer la sécurité du personnel humanitaire travaillant dans le Caucase du nord;
- Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, évaluer les propositions de projet ainsi que coordonner et contrôler la mise en œuvre des opérations.

Les activités de protection viseront environ 14.000 IDP en Ingouchie et environ 4.500 au Daghestan, la population en Tchétchénie ainsi qu'environ 2.100 réfugiés en Azerbaïdjan et 1.100 en Géorgie.

Les programmes de logement (distribution de matériel pour une réadaptation de base d'une ou deux pièces) seront menés pour approximativement 700 ménages très vulnérables à travers la Tchétchénie, dont les maisons ont été partiellement détruites et qui n'ont pas droit à une compensation ainsi que pour les IDP vulnérables en Ingouchie qui désirent retourner en Tchétchénie.

Les activités de sécurité alimentaire et le soutien aux moyens de subsistance viseront en Tchétchénie environ 5.000 personnes vulnérables capables de travailler, des IDP en Ingouchie ainsi qu'au Daghestan. On se concentrera plus spécifiquement sur ceux qui ont été rayés des listes d'aide alimentaire ainsi que sur ceux qui regagnent leur domicile.

Les programmes de santé se concentreront principalement sur le soutien aux soins de santé primaire, dans les zones rurales sélectionnées, les soins prodigués aux mères et aux enfants (en se concentrant sur les femmes enceintes). Les personnes handicapées continueront également à être soutenues avec des équipements et des activités de soutien aux moyens de subsistance.

Le soutien au système de sécurité UNDSS (via UNDP) permettra aux travailleurs des NU et aux donateurs humanitaires de continuer à avoir accès aux bénéficiaires en Tchétchénie, bien qu'avec de nombreuses contraintes dues aux escortes armées.

Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire pour les victimes, la Commission décide de maintenir un bureau de la DG ECHO à Moscou. Ce bureau évaluera les propositions de projet, coordonnera et contrôlera la mise en œuvre des opérations humanitaires financées par la Commission. Le bureau fournit une capacité d'assistance technique et la logistique nécessaire pour la bonne réalisation de ses tâches.

## **4.6. Durée**

La durée de la mise en œuvre de la présente décision sera de 18 mois à compter du 1er juin 2008. Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre au cours de cette période.

Les dépenses en vertu de la présente décision seront éligibles à partir du 1er juin 2008.

Cette durée est demandée parce que quelques-unes des activités à financer dans le cadre de ce plan global correspondent à des continuations d'activités financées en vertu de la décision 2007. De plus, tandis que certains projets commenceront le 1er juin 2008, d'autres commenceront plus tard. . En outre, l'insécurité et l'incertitude inhérentes aux opérations en Tchétchénie ont souvent exigé des prolongements des durées originales des projets.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

## **4.7 Montant de la décision et matrice de programmation stratégique**

### **4.7.1 Montant total de la décision : EUR 11.000.000**



#### 4.7.2. Matrice de programmation stratégique pour le Plan Global

Objectif principal	<i>Améliorer la situation humanitaire des victimes du conflit en Tchétchénie</i>				
Objectifs spécifiques	Montant alloué (EUR)	Zone géographique des opérations	Activités proposées	Résultats/indicateurs prévus	Partenaires potentiels
<b>Objectif spécifique 1 :</b> Améliorer les conditions de vie des personnes touchées par le conflit en fournissant une aide multisectorielle	<b>10.450.000</b>	Tchétchénie, Ingouchie, Daghestan, Azerbaïdjan, Géorgie (vallée de Pankissi)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de protection (monitoring terrain, aide et conseils juridiques, traçage).</li> <li>- Aide au logement : distribution du matériel de logement pour la réadaptation des logements en Tchétchénie.</li> <li>- Sécurité alimentaire et soutien aux moyens de subsistance : distribution de cheptel, semences, serres. Activités génératrices de revenu. Soutien financier.</li> <li>- Santé : soins de santé primaire, soins pour les mères et les enfants, aide aux personnes handicapées.</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les IDP sont autorisés à revenir dans des conditions convenables. Les réfugiés sont protégés et sont assurés d'une subsistance de base.</li> <li>- Les violations des droits de l'homme, notamment les disparitions, sont poursuivies et portées devant les tribunaux.</li> <li>- Les personnes disparues sont recherchées et les familles sont réunies.</li> <li>- Les familles vulnérables ont une sécurité alimentaire et peuvent récupérer leurs moyens de subsistance.</li> <li>- Soins aux mères et aux enfants améliorés, diminution de la mortalité maternelle, périnatale et infantile. Diminution générale de la mortalité et de la morbidité. Les personnes handicapées sont équipées de prothèses et reçoivent les soins nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACF</li> <li>- Caritas Czech</li> <li>- SECOURS CATHOLIQUE</li> <li>- DRC</li> <li>- FAO</li> <li>- HFO</li> <li>- HI</li> <li>- HELP</li> <li>- ICRC-CICR</li> <li>- IMC UK</li> <li>- IRC-UK</li> <li>- MDM – France</li> <li>- Norwegian Refugee Council</li> <li>- People in Need</li> <li>- UNHCR - BEL</li> <li>- UNICEF - BEL</li> </ul>
<b>Objectif spécifique 2 :</b> Améliorer la sécurité du personnel humanitaire travaillant dans le Caucase du nord.	<b>50.000</b>	Tchétchénie, Ingouchie, Ossétie du Nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils de sécurité pour le personnel humanitaire.</li> <li>Convois escortés pour le personnel des NU et les donateurs allant en Tchétchénie.</li> </ul>	Les organisations et les donateurs humanitaires ont un accès régulier, sûr et sans encombre aux bénéficiaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNDP - BEL</li> </ul>

<b>Objectif spécifique 3 :</b> Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, évaluer les propositions de projets ainsi que coordonner et contrôler la mise en oeuvre des opérations	<b>500.000</b>	Moscou Caucase du nord et du Sud	Évaluation des besoins, évaluation des projets, coordination et contrôle des opérations.	L'évaluation régulière de la situation et le contrôle des projets est assurée.	
<b>Évaluation des risques</b>	Détérioration possible des conditions de sécurité en Tchétchénie, en Ingouchie et/ou au Daghestan. Nouvelles restrictions possibles imposées aux organisations humanitaires pour l'accès en Tchétchénie.				
<b>Hypothèses</b>	Les conditions de sécurité ne se détériorent pas au point d'empêcher l'accès aux travailleurs humanitaires. La reconstruction continue et la situation humanitaire ne se détériore pas encore (par exemple en raison d'une reprise des hostilités). Un accès libre et sûr continue d'être accordé aux organisations humanitaires.				
<b>Coût total</b>	<b>11.000.000</b>				

## 5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://ec.europa.eu/comm/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/comm/echo/evaluation/index_fr.htm)

## 6. IMPACT BUDGETAIRE ARTICLE 23 02 01

-	CE (en EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2008	486.095.000,00
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
<b>Total crédits disponibles</b>	<b>486.095.000,00</b>
Total exécuté à la date du 29/01/2008	257.100.000,00
Reste disponible	228.995.000,00
<b>Montant total de la décision</b>	<b>11.000.000,00</b>

## 7. QUESTIONS DE GESTION

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/echo/partners/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm)

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

## **8. ANNEXES**

**Annexe 1 : Statistiques sur la situation humanitaire**

**Annexe 2: Carte du Pays**

**Annexe 3: Liste des opérations précédentes de la DG ECHO**

**Annexe 4: Assistance des autres donateurs**

**Annexe 5: Abréviations.**

## Annexe 1 : Statistiques sur la situation humanitaire

### Mortalité et morbidité générales :

#### Indicateurs généraux et indicateurs de santé (chiffres de l'OMS)

	Tchéchénie (2006)	Tchéchénie (2007-premiers 9 mois)	Fédération de Russie (2006)
<b>Population</b>	1.170.000	1.208.745	143.700.000
<b>Population infantile de moins de 17 ans (%)</b>	28	35.1	20
<b>Taux de natalité pour 1.000</b>	18	22.8	10.3
<b>Mortalité infantile pour 1.000</b>	17.7	21.6	11.1
<b>Mortalité néonatale précoce pour 1.000</b>	11.3	11.3	
<b>Mortalité maternelle *</b>	43.5 (75 en 2004)	1 cas	

\* nombre de décès de mères pour 100.000 naissances vivantes.

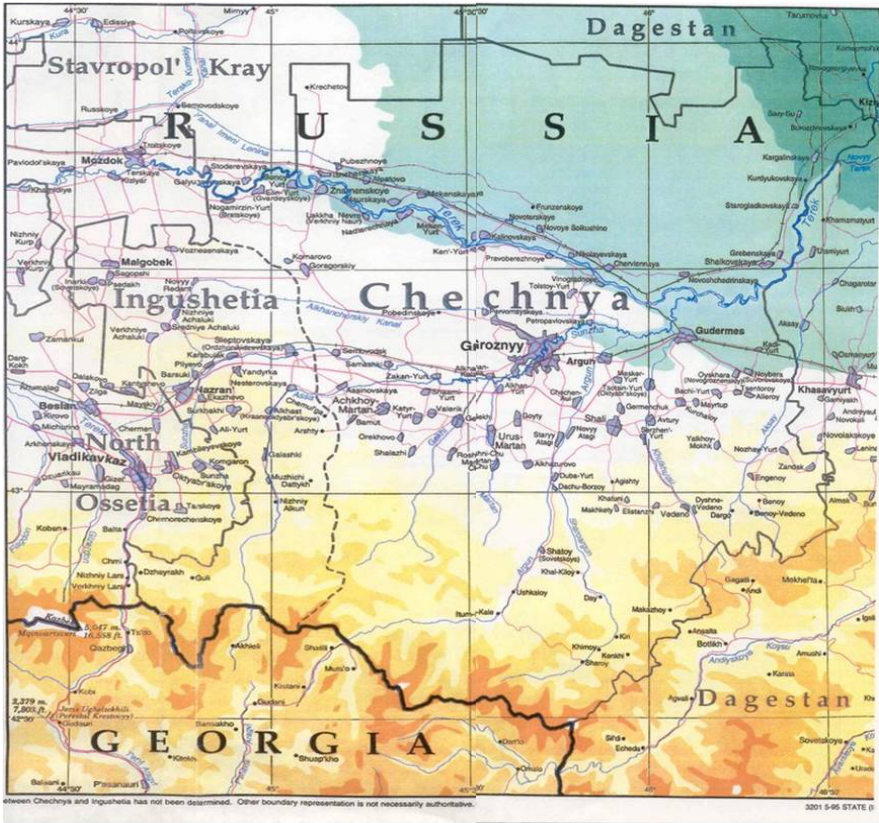
### Structure des lits d'hôpital pour les enfants (source : Ministère de la Santé de la Tchétchénie)

	2003	2004	2005 (Mi année)	2006 (Mi année)	2007 (premiers 9 mois)	Moyenne RF (2006)
Nombre de lits d'hôpital pour les enfants	768	853	946	1.111	1.333	
Pour 10.000 (0-14 ans)	26.5	28.2	29.9	<b>32.7</b>	<b>35.6</b>	<b>89.9</b>
1. Pédiatrique	568	643	661	711	761	
Pour 10.000 (0-14 ans)	19.9	21.2	21.8	<b>20.9</b>	<b>21.3</b>	<b>33.1</b>
2. Infectieux	30	30	30	40	40	
Pour 10.000 (0-14 ans)	1.05	0,9	0,9	<b>1.2</b>	<b>1.2</b>	<b>18.4</b>
3. Spécialisé	170	180	285	360	420	
Pour 10.000 (0-14 ans)	5.9	5.9	9.0	<b>10.6</b>	<b>11.7</b>	<b>38.4</b>

**Taux de personnel en Tchétchénie pour les soins pédiatriques (source : Ministère de la Santé de la Tchétchénie)**

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b> (premiers 9 mois)	<b>Moyenne RF</b>
Nombre de pédiatres	171	164	157	156	156	254	
Taux de pédiatres pour 10.000 enfants de moins de 17 ans	5.3	4.8	4.3	4.1	4.1	8.3	19.7
Taux de néonatalogistes pour 10.000 nouveaux-nés	9.8	8.4	5.7	8.7	8.7	11.4	36.3

Annexe 2 : Carte du pays et emplacement des opérations de la DG ECHO







## Annexe 4 : Assistance des autres donateurs

Donateurs en RUSSIE les 12 derniers mois					
1. États membres (* de l'UE)		2. Commission européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche		DG ECHO	20.807.118		
Belgique		Autres services			
Bulgarie					
Chypre					
République tchèque					
Danemark					
Estonie					
Finlande					
France	85.000				
Allemagne	740.423				
Grèce					
Hongrie					
Irlande					
Italie					
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	0				
Malte					
Pays-Bas	3.487.785				
Pologne					
Portugal					
Slovaquie					
Slovenie					
Espagne					
Suède	2.384.485				
Royaume-Uni					
<b>Total partiel</b>	<b>6.697.693</b>	<b>Total partiel</b>	<b>20.807.118</b>	<b>Total partiel</b>	<b>0</b>
		<b>Total général</b>	<b>27.504.811</b>		

Date : 24 janvier 2008

(\*) source : Rapport 14 points de la DG ECHO pour les États membres <https://hac.ec.europa.eu>

Les cellules vides signifient : aucune information disponible ou aucune contribution.

### Annexe 5 : Liste des abréviations

ACF	ACTION CONTRE LA FAIM
CICR	COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
HFO	HAMMER FORUM
DRC	DANISH REFUGEE COUNCIL
IMC	INTERNATIONAL MEDICAL CORPS
IRC	INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE
MDM	MEDECINS DU MONDE
UNDSS	DÉPARTEMENT DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES
(UN) FAO	L'ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (NATIONS UNIES)
PNUD	PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
HCR	HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
UNICEF	LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
OCHA	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
IDP	PERSONNE DÉPLACÉE À L'INTÉRIEUR DU PAYS
LRRD	LIENS ENTRE L'AIDE D'URGENCE, LA REHABILITATION ET LE DEVELOPPEMENT
TACIS	ASSISTANCE TECHNIQUE À LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
USAID	AGENCE AMÉRICAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
US PRM	BUREAU AMÉRICAIN POUR LA POPULATION, LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRATIONS